



RESIDENCE CANADIENNE

NUMERO SPECIAL - DIAGNOSTIC ELECTRIQUE

La Résidence Canadienne a fêté cette année son trentième anniversaire; les bâtiments qui composent notre copropriété lui sont quelque peu antérieurs, puisqu'ils sont sortis de terre entre 1956 et 1958.

Depuis la construction de nos immeubles, de nombreuses évolutions se sont produites; notre façon de vivre a considérablement changé. Le progrès, notamment sur le plan technologique, nous a permis d'accéder non seulement à plus de confort, mais aussi à davantage de sécurité.

Parmi ces progrès techniques qui ont révolutionné notre quotidien, l'électricité figure sans nul doute en toute première place. La "fée" électricité, comme elle est fréquemment désignée, est omniprésente dans chacun de nos appartements, pour notre plus grande satisfaction. Qui, aujourd'hui, consentirait à se passer de son lave-linge ou encore de son téléviseur?

Cette aspiration fort légitime au bien-être ne doit cependant pas nous faire oublier que l'électricité, en dépit des nombreux services qu'elle nous rend, peut se révéler dangereuse et réclame de ce fait la plus grande prudence. Chaque année dans notre pays, plus de 2300 personnes sont victimes d'accidents ayant pour origine une cause électrique, la plupart résultant d'une installation en mauvais état.

L'augmentation incessante des équipements domestiques ne fait qu'accroître ce risque, déjà bien présent. Il est évident que l'installation électrique d'un appartement, telle qu'elle a été conçue il y a une trentaine d'années, ne peut supporter une telle surcharge d'appareils, fonctionnant pour certains de manière continue (réfrigérateur, congélateur, etc.). Par ailleurs, le vieillissement des fils et de leur isolant ne leur permet plus de remplir leur rôle comme au premier jour, rendant l'utilisation de cette installation toujours plus périlleuse.

Au sein même de la Résidence Canadienne, les incidents voire les accidents de ce type se font de plus en plus nombreux, sans parler des récents incendies dont l'origine a clairement pu être attribuée à des problèmes de nature électrique. Ce constat plutôt alarmant conduit les assureurs à augmenter leur prime, voire à refuser de garantir un bien. Ainsi, notre copropriété risque, si nous ne réagissons pas rapidement, de ne plus pouvoir assurer ses immeubles.

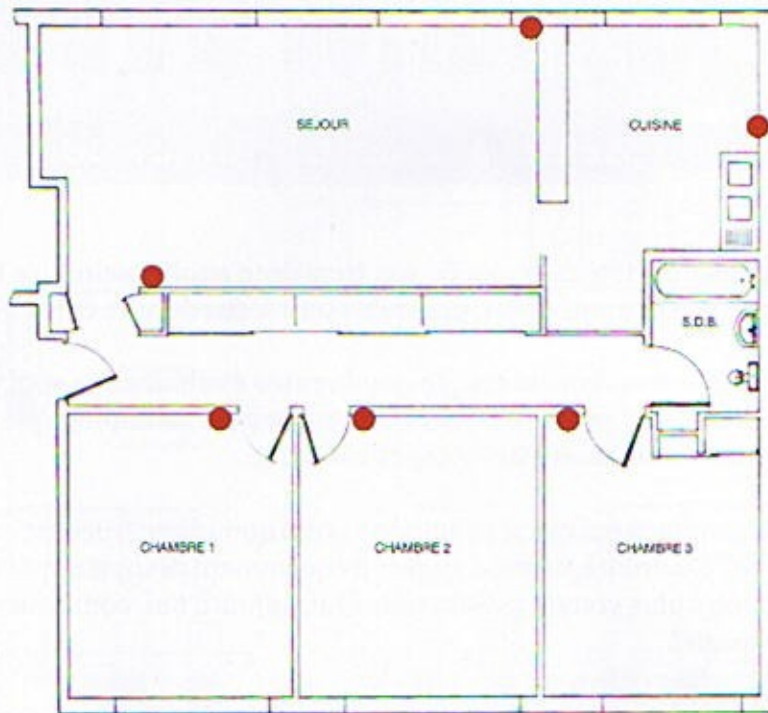
Il convient de rappeler que chaque propriétaire demeure, au regard de la loi, responsable de la sécurité des occupants, qu'il s'agisse de sa propre famille ou de ses locataires. Cette responsabilité peut être recherchée par les assureurs, certes, mais également par les autorités judiciaires, et entraîner par conséquent une condamnation pénale.

Convaincus que chacun d'entre nous a le souci de garantir à sa famille une plus grande sécurité, nous avons souhaité éditer la présente brochure. Elle n'a aucune prétention, si ce n'est celle de vous informer et de vous permettre, le cas échéant, de dresser l'état des lieux de votre installation électrique.


Aussi, que vous soyez propriétaires résidents, propriétaires bailleurs ou locataires, vous disposez, au travers de cette brochure que nous avons voulu aussi explicite que possible, des informations nécessaires à un premier diagnostic de l'installation électrique de votre logement.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Installation électrique d'origine - Prises de courant uniquement



COMPARATIF de l'équipement des ménages en 1999 par rapport à 1958

	<i>Appareils électriques utilisés</i>	<i>Puissance moyenne</i>	TOTAL
En 1958	Réfrigérateur	100 W/h	400 W/h
	Eclairage	300 W/h	
Aujourd'hui	Réfrigérateur	100 W/h	Entre 6400 W/h et 14000 W/h  soit 16 à 35 fois plus qu'en 1958
	Fer à repasser	1500 W/h	
	Lave-linge	2100 W/h	
	Téléviseur	50 W/h	
	Aspirateur	1200 W/h	
	Cafetière	1000 W/h	
	Eclairage (six points lumineux à 75 watts)	450 W/h	
	Et éventuellement		
	Lave-vaisselle	2200 W/h	
	Sèche-linge	2200 W/h	
Four, robot ménager	2500 W/h		
Eclairage halogène	300 W/h chacun		
Chaîne Hi-Fi, magnéto, ordinateur, second téléviseur	Entre 75 et 250 W/h		

En 1958, alors que les appartements que nous occupons aujourd'hui étaient tout juste achevés, la puissance maximale en électricité ne dépassait pas 400 watts/heure, éclairage compris. L'installation en place, constituée de fils de 1.5 mm de section, permettait d'alimenter sans la moindre difficulté cet appareillage.

Aujourd'hui, la présence au sein de chaque foyer d'un nombre sans cesse croissant d'appareils électriques accroît considérablement la puissance électrique "d'origine", les fils qui devaient tout au plus acheminer, il y a trente ans, une puissance de 400 watts/heure doivent maintenant fournir entre 6400 et 14000 watts/heure, soit 16 à 35 fois plus. Cette surcharge entraîne un échauffement exagéré du fil, échauffement à l'origine de bon nombre d'incendies.

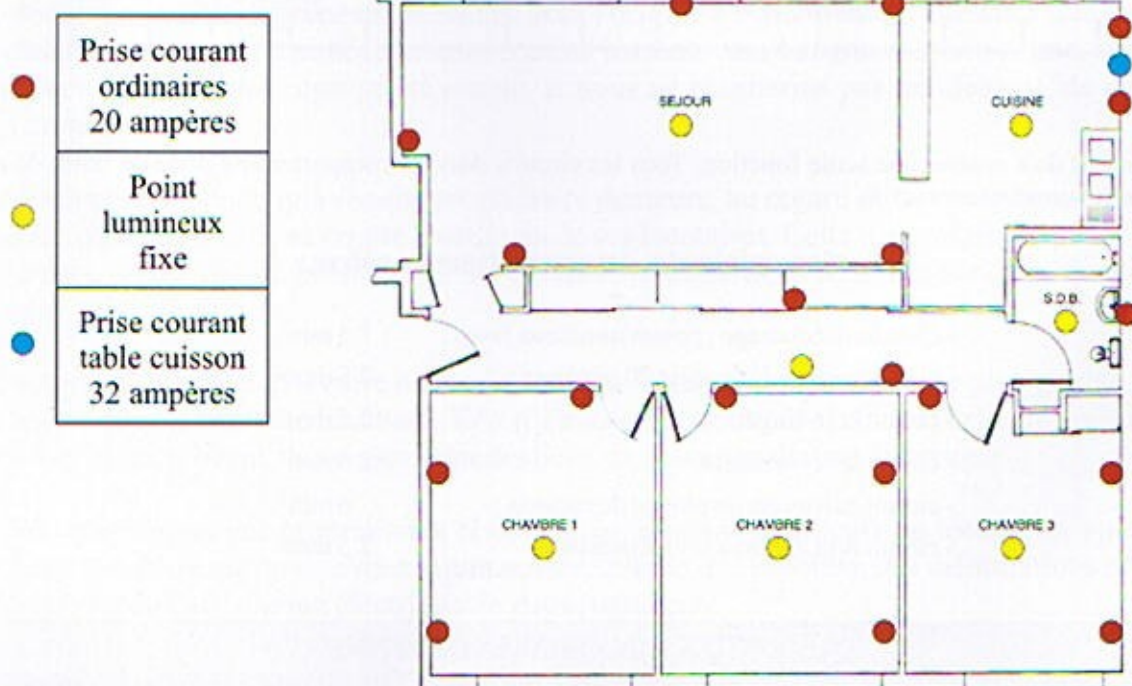
Autre conséquence du temps sur notre installation électrique; le vieillissement des isolants. L'enrobage des fils utilisés à la construction de la résidence était constitué de caoutchouc, gainé tissu. Que pensez-vous qu'il reste après ces trente années ? L'échauffement des fils mais également le chauffage de nos appartements ont contribué à le rendre inefficace, voire à le détruire complètement.

Certains propriétaires, peu nombreux, seraient tentés de penser que cette installation qui a tenu bon pendant plus de trente ans doit être capable de résister quelque temps encore; peut être, mais jusqu'à quand ? Attendra-t-elle patiemment d'être rénovée ou périra-t-elle, elle aussi, dans un incendie dont elle serait la cause

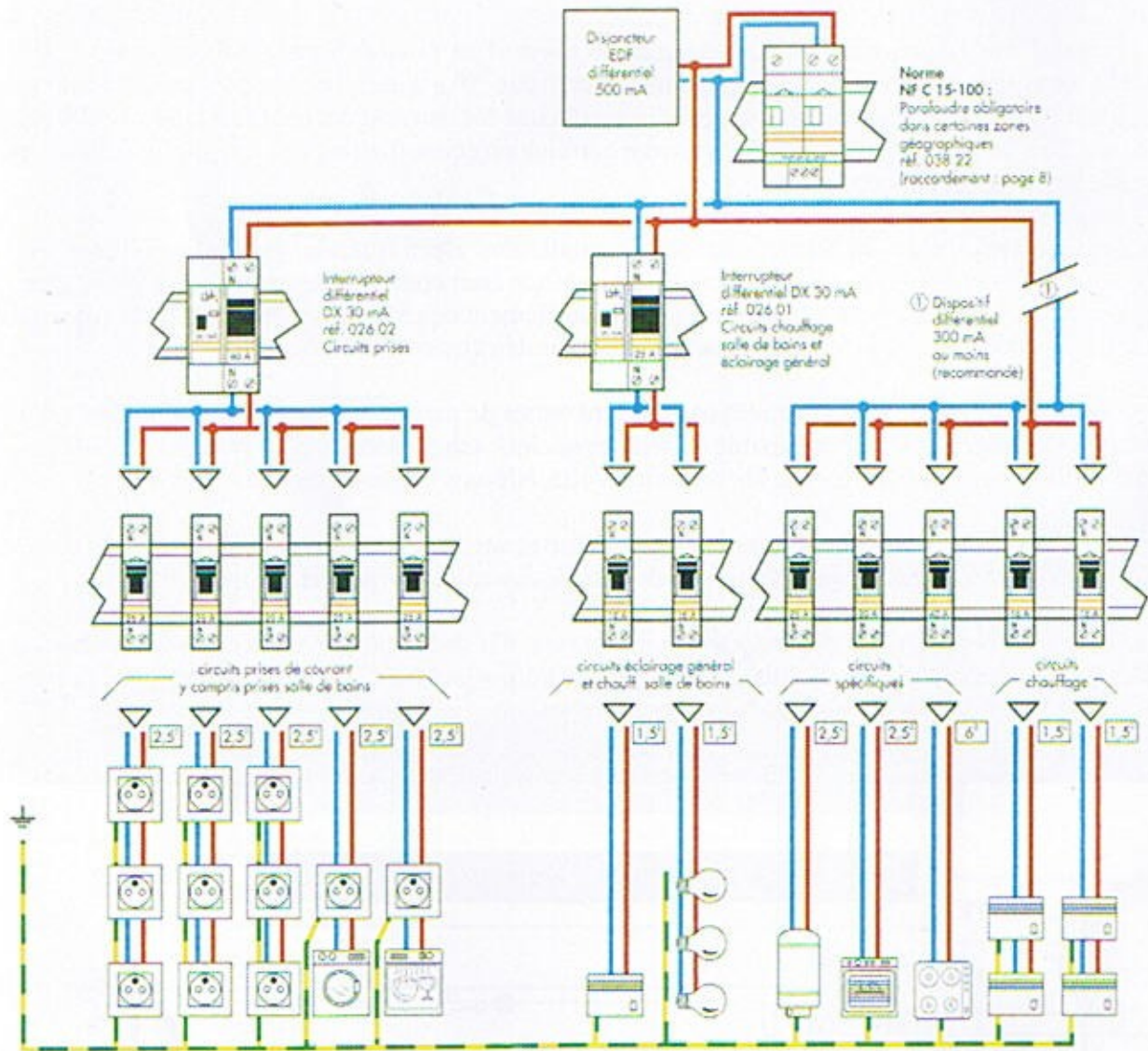
Le bon sens, le souci de sécurité pour soi-même et ses proches, doivent l'emporter sur toute autre considération. Faire rénover son installation électrique, devient plus que jamais une nécessité.

Voici, à cet égard, quelques indications sur le type d'installation préconisée par les professionnels. N'hésitez pas à la comparer, que vous soyez propriétaire ou locataire, avec celle dont est équipée votre appartement et tirez-en les conclusions qui s'imposent.

EXEMPLE D'INSTALLATION CONFORME



SCHEMA TYPE INSTALLATION CONFORME



Chaque circuit doit assurer une seule fonction. Tous les circuits doivent comporter une prise de terre, de même section que les conducteurs actifs.

Sections minimales des conducteurs en cuivre :

- circuits d'éclairage ; points lumineux fixes :	1.5 mm ²
- circuits prises de courant 20 ampères :	2.5 mm ²
- circuit lave-linge :	2.5 mm ²
- circuit lave-vaisselle :	2.5 mm ²
- circuit cuisinière ou plaque de cuisson :	6 mm ²
- circuit four électrique indépendant :	2.5 mm ²

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Évitez les rallonges électriques - N'utilisez jamais de "triplette" - Exigez du matériel estampillé "NF"